

COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Département du Rhône
République française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 31/2024 - SM

Le Maire de Saint Symphorien d'Ozon ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code la Route, et notamment les articles R411-8 et R411-25,

CONSIDERANT que pour l'extension du Groupe Scolaire des Marais, une zone de stockage du matériel rue René Cassin est nécessaire pour la durée des travaux à compter du lundi 19 février 2024 jusqu'au mardi 31 décembre 2024

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue René Cassin qui sera fermée à la circulation par des barrières Héras. Aucun véhicule ne devra stationner ou circuler sur cette partie de la rue René Cassin. Seuls les véhicules de chantier, de services, de secours, de livraison et de ramassage des OM seront autorisés à circuler.

ARTICLE 2 :

Les piétons pourront passer seulement sur le trottoir côté stade de foot afin d'accéder à l'entrée de l'école ou au terrain de foot

ARTICLE 2 :

La zone gravillonnée située à côté de la Piscine Municipale rue de la Piscine sera transformée en parking provisoire si des parents d'élèves souhaitent s'y stationner. Ils pourront emprunter à pied la zone piétonne afin d'accéder au Groupe Scolaire des Marais

ARTICLE 3 :

La mise en place du barriérage et de la signalisation se fera par l'entreprise réalisant les travaux d'extension du Groupe Scolaire

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le maire et les bénéficiaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application et du respect du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis à Monsieur le Procureur de la République en vue des poursuites.

Ampliation faite à :

- Madame la Préfète de la Région Rhône-Alpes,
- Monsieur le Major, Commandant la Brigade de Gendarmerie de Saint Symphorien d'Ozon,
- Madame le Chef de corps de Sapeurs-Pompiers de Saint Symphorien d'Ozon,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Madame Marion MATTIUZZO Responsable du Pôle Technique

Fait à St Symphorien d'Ozon,
Le 9 février 2024

Le Maire,



Pierre BALLELIO